

IMPORTANT – MESURE À PRENDRE PAR LES RETRAITÉS

Distribution des surplus du Régime de retraite de Radio-Canada :
en attente du consentement des personnes concernées.

Mise en contexte

CBC/Radio-Canada doit demander le consentement du surintendant des institutions financières pour distribuer une autre part de l'excédent d'actif du Régime de retraite de la Société Radio-Canada (le « Régime ») aux participants admissibles, anciens participants admissibles et bénéficiaires admissibles du Régime en conformité avec le Protocole d'entente de 2009 (le « Protocole ») entre CBC/Radio-Canada, les syndicats représentant les employés syndiqués et l'Association nationale des retraités de la SRC. Cela dit, pour que la distribution se fasse, pour chacun des deux groupes distincts – les retraités et les participants actifs du Régime (les employés) –, au moins les deux-tiers de personnes doivent consentir à la distribution de l'excédent d'actif.

Ce que vous devez faire

Dans quelques jours, vous recevrez par la poste un avis contenant de plus amples renseignements à ce sujet ainsi qu'un bulletin de vote. **Veillez remplir ce bulletin pour nous faire savoir si vous consentez à la distribution des fonds.** Le consentement recherché s'appliquera à l'égard de toute distribution d'excédent d'actif effectué conformément au Protocole pour chaque année consécutive entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027 inclusivement.

D'ici le lundi 18 novembre, vous aurez aussi accès à une version électronique de l'avis de distribution des surplus sur le site web du Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada, à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca, sous l'onglet Mon relevé de retraite.

Vous pouvez retourner le bulletin de vote par la poste, en utilisant l'enveloppe affranchie jointe à l'avis qui vous a été envoyé par la poste, ou en faisant parvenir le bulletin à l'adresse suivante :

Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada
Distribution de Surplus
1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau RC01
Montréal (Québec) H3B 4V3

Vous pouvez également retourner le bulletin par courriel à l'adresse courriel indiquée sur le bulletin. Quel que soit le mode d'envoi choisi, vous devez **remplir, signer et dater** le bulletin.

Si vous avez une version électronique de l'avis et souhaitez retourner le bulletin de vote par courriel, vous devrez imprimer le bulletin (la dernière page de l'avis), le remplir et le signer, puis le numériser et envoyer la copie électronique à l'adresse courriel indiquée dans le bulletin. Veuillez ne retourner qu'une seule copie du bulletin.

Veillez retourner le bulletin de vote le plus rapidement possible et au plus tard le 13 décembre 2024. Si le taux de consentement requis n'est pas atteint, CBC/Radio-Canada pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre la proposition de partage des surplus.

Prochaines étapes

Si, dans chacun des deux groupes visés (retraités et participants actifs du Régime), les deux tiers des personnes consentent au partage, ce sera ensuite au BSIF de donner son approbation finale. Dans cette optique, nous souhaitons verser les paiements au titre de la distribution des surplus avant l'été 2025. Or, l'échéancier pourrait changer si la réception des réponses requises prend plus de temps, ou que d'autres imprévus surviennent.

Les montants individuels sont en cours de calcul, et seront communiqués en temps et lieu.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, et de votre réponse rapide à la présente demande.

Marco Dubé
Chef de la transformation et vice-président principal
Personnes et Culture, CBC/Radio-Canada

15 novembre 2024

Le site web du Centre d'administration des pensions

Le site web du Centre d'administration des pensions (www.pensionadmin-cbc-src.ca) rassemble des renseignements pertinents sur votre rente et vos avantages sociaux de CBC/Radio-Canada.

Première visite? Vous devrez utiliser votre numéro d'identité SRC (vous le trouverez sur vos avis de dépôt direct) et votre mot de passe initial temporaire pour vous connecter, puis établir un nouveau mot de passe et des questions de sécurité. Votre mot de passe initial est votre date de naissance (format AAAAMMJJ) suivie des trois derniers caractères de votre numéro d'identité SRC. Toutes les lettres de votre mot de passe initial doivent être entrées en majuscules.

Vous avez oublié votre mot de passe? Vous avez fait trois tentatives et ne pouvez plus accéder au site? Vous n'avez pas besoin de communiquer avec le Centre d'administration des pensions pour réinitialiser votre mot de passe! Vous pouvez le faire vous-même en répondant à vos questions de sécurité. Il suffit de cliquer sur « Mot de passe oublié » à la page d'accueil, puis de suivre les instructions à l'écran.

Voici ce qu'il vous faut pour réinitialiser votre mot de passe :

Votre numéro d'identité SRC – Vous le trouverez sur vos avis de dépôt direct.

Votre mot de passe temporaire – Il s'agit de votre date de naissance (format AAAAMMJJ) suivie des trois derniers caractères de votre numéro d'identité SRC. Toutes les lettres de votre mot de passe initial doivent être entrées en majuscules.

Les réponses à vos questions de sécurité – Ces réponses sont sensibles à la casse, alors assurez-vous de les entrer exactement comme vous les avez initialement écrites. Après trois mauvaises réponses, votre accès sera bloqué. Vous devrez alors appeler le Centre d'administration des pensions au 1 888 604-9258 (choisissez la langue, l'option 2, puis encore l'option 2) pour déverrouiller votre compte.